



En exercice : 58

Présents : 47

Votants : 49

Séance du 18 novembre 2024

Le Dix-huit Novembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures,
les membres de la Communauté de Communes du Pays de
Craon,
légalement convoqués le 12 novembre 2024, se sont réunis
au Centre administratif intercommunal à Craon,
sous la Présidence
de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEU	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIÈRES Hervé, suppléant
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), LÉPICIER René-Marc (Congrier), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), BARBÉ Béatrice (Senonnes), GUILLET Vincent (St Aignan s/Roë)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Laurence MANCEAU a donné pouvoir à Jean-Sébastien DOREAU

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu Mme Odile GOHIER, désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-11/421 : FINANCES

Séance du : 18 novembre 2024

OBJET 2024-11/421 : FINANCES
ADMISSIONS EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des Finances-Marchés Publics, expose au Conseil communautaire que la Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne a présenté des situations de produits irrécouvrables pour différents budgets qui se présentent comme suit :

BUDGET	OBJET	MONTANT	MOTIF	TYPE ADMISSION	COMPTE
70003	Ateliers relais	15 004,80 €	INSUFFISANCE D'ACTIF	Créances éteintes	6542
70000	Loyer	4 347,55 €	INSUFFISANCE D'ACTIF	Créances éteintes	6542
70020	Facture eau	14 058,85 €	INSUFFISANCE D'ACTIF / SUCCESSION VACANTE	Admissions en non-valeur	6541
70000	Loyers + EEA	9 113,09 €	INSUFFISANCE D'ACTIF / SUCCESSION VACANTE	Admissions en non-valeur	6541
	total	42 524,29 €			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (49 VOTANTS)

- ⇒ DÉCIDE de procéder aux différentes admissions en non-valeur ou créances éteintes telles que présentées ci-dessus,
- ⇒ AUTORISE le Président ou Vice-président à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 26 novembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,
Odile GOHIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20241118-DELIB202411421-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 29/11/2024

Publication 29/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

